Image not found or type unknown

Besoin d'aide pour rédaction memoire

Par **Girvinie**, le **19/03/2016** à **14:12**

Bonjour,
Je vais représenté mon conjoint en appel suite à la décision du CPH.
Pouvez-vous maider pour le mémoire :
- je sais que les avocats signe et tamponne les pièces, comment dois-je certifier les pièces ?
- nous demandons un rappel de prime d'ancienneté. En effet, la belle-sœur de l'employeur touchait le double de cette prime alors qu'elle exercait le même metier au même échelon, elle avait moins d'ancienneté, moins d'expérience et n'avait pas le diplôme. Notre avocat a juste demandé devant le CPH la différence sans préciser que cetait la belle-sœur qui percevait plus et que c'était discriminatoire. Puis-je ajouter cette information sans changer le reste ?
- je sais que la partie adverse va fournir une pièce dans laquelle il n'a pas vu (mon avocat non plus d'ailleurs) qu'un paragraphe allait dans notre sens. Puis-je ne rien dire et attendre la présentation de cette piece devant la cour d'appel pour souligner ce que j'ai relevé ?
Un grand merci pour votre aide. Bien cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés